1868. — N° 50. CIIIme ANNEE Samedi 20 Juin.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

La maison HAASENSTEIN & VOGLER à Bâle, Francfort s. M., Hambourg, Vienne, Leipsic et Berlin, est seule autorisée à recevoir pour nous les annonces de la Suisse allemande et de l'étranger.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour *Suisse* (*pour l'étranger*, le port en sus).
pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6»–
» expéd. franco par la poste » 7»–
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3»50
» par la poste, franco » 4»–
Pour 3 mois, » » » 2»25
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste

PRIX DES ANNONCES :
Pour moins de 7 lig., 75 c. Pour 8 lignes et plus, 10 c. la ligne, ou son espace. 5 c. la répétition. — Pour s'adresser au bureau, 50 c.
Prix des annonces de l'étranger, (non cant.) 15 c.
Les annonces se paient comptant ou par rembt.
Les annonces pour le n° du mercredi sont reçues jusqu'au mardi à midi, celles pour le samedi, jusqu'au vendredi à midi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — JUIN 1868.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL.

Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad. Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.	Baromèt. en milli. — Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT. Direction.	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
17	22,6	10,8	29,4	723,06	—	E.	Faible	Clair	Ecl. loint. au S.-E à 11h.
18	23,9	11,8	31,0	721,84	—	N.-E.	id.	id.	A 11h écl. loint. au S.-E.
18	23,2	14,0	30,8	722,33	—	S.	Calme	id.	A 10 h. écl loint. à l'est.

LIMNIMÉTRE en mètres.

CHAUMONT.

Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad. Moyenne du jour	Minim.	A 1 heure	Baromèt. en milli. — Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT. Direticon.	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
2,540	17	18,7	12,4	21,9	669,7	0,0	S.-E.	tr.-faib.	Clair	
2,550	18	20,2	15,0	22,9	668,7	0,0	id.	id.	Tr.-clair	
2,560	19	17,1	14,3	24,4	668,8	0,0	O.	id.	Nuageux	A 1 heure il tonne au N.

Publications municipales.

☞ Les hommes qui désirent faire le service de gardes-champêtres, de jour ou de nuit, sont invités à se faire inscrire jusqu'au 22 courant, au bureau de la direction soussignée.

Neuchâtel, 15 juin 1868.

DIRECTION DE POLICE.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE
du 18 juin

NOMINATIONS.

2. Dans sa séance du 10 juin 1868, le Conseil d'Etat a ratifié la nomination de Mlle Sophie-Hélène Vouga, au poste de débitante de sel de la commune de Cortaillod, en remplacement du citoyen L.-Auguste Pochon, démissionnaire.

3. Dans sa séance du 10 juin 1868, le Conseil d'Etat a ratifié la nomination du citoyen Louis-Auguste Bourquin, aux fonctions d'inspecteur du bétail de la Côte-aux-Fées, en remplacement du citoyen Charles-Alexandre Bourquin, décédé.

4. Dans sa séance du 12 juin 1868, le dit Conseil a fait les promotions suivantes dans le corps des officiers d'artillerie:

1° Au grade de capitaine, le lieutenant Monnard, Charles, aux Ponts.

2° Au grade de lieutenant, le 1er sous-lieutenant Perrochet, James-Alphonse, à Auvernier.

3° Au grade de 1er sous-lieutenant, le 2me sous-lieutenant Reymond, Lucien, à Fontaines.

AVIS DIVERS.

5. On peut se procurer gratuitement à la Chancellerie d'Etat et dans les Préfectures, les Rapports du Conseil d'Etat au Grand-Conseil, sur sa gestion et l'exécution des lois, pendant l'année 1867, ainsi que le rapport du Directeur de l'Observatoire cantonal (1867).

6. La Direction de Police centrale met au concours plusieurs places vacantes dans le corps de la gendarmerie. Les citoyens neuchâtelois et suisses qui désirent se présenter, devront se faire inscrire personnellement au bureau du commandant de la gendarmerie, où ils prendront connaissance des conditions d'admission.

Inutile de se présenter sans certificats sérieux de bonne conduite et de moralité. L'inscription aura lieu jusqu'au 30 juin courant.

7. Par arrêté du 8 juin 1868, le Conseil d'Etat convoque pour le dimanche 21 juin 1868, les colléges électoraux des Brenets, de Travers, de la Chaux-de-Fonds, de Dombresson et de Fleurier, aux fins de compléter leurs députations au Grand-Conseil.

8. Le Département des Travaux publics de l'Etat met en adjudication les travaux de la route des Verrières à la Côte-aux-Fées, pour être exécutés en deux campagnes et en plusieurs lots séparés.

Les entrepreneurs qui auraient l'intention de soumissionner pourront prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges dès le 15 juin courant, au château de Neuchâtel, où les soumissions seront reçues jusqu'au 30 du même mois.

FAILLITES.

9. Faillite du citoyen David Fankhauser, âgé de 55 ans, voiturier et cabaretier à la Chaux-de-Fonds. Les inscriptions au passif de cette masse seront reçues au greffe du tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, dès le samedi 20 juin courant jusqu'au mardi 21 juillet 1868, à 9 heures du matin. Tous les créanciers sont en outre assignés à comparaître devant le tribunal de la faillite, siégeant à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le vendredi 24 juillet 1868, dès les 9 heures du matin, pour procéder à la liquidation des inscriptions.

10. Faillite du citoyen Emile Eugène Bourquin, âgé de 39 ans, fabricant d'horlogerie à la Chaux-de-Fonds. Les inscriptions au passif de cette masse seront reçues au greffe du tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, dès le 20 juin 1868 jusqu'au mardi 21 juillet 1868, à 9 heures du matin. Tous les créanciers sont en outre assignés à comparaître devant le tribunal de la faillite, qui siégera à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le lundi 27 juillet 1868, dès les 9 heures du matin, pour procéder à la liquidation des inscriptions, et cas échéant, suivre aux opérations de cette faillite.

LIQUIDATIONS SOMMAIRES.

11. Le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a, sur la demande de créanciers, prononcé la faillite du citoyen Jaques Frenzel, fils de Martin Frenzel, âgé de 40 ans, originaire de Hesse-Darmstadt, chapelier à la Chaux-de-Fonds. En conséquence, tous créanciers et intéressés sont sommés de faire inscrire au greffe de paix de la Chaux-de-Fonds, avec pièces à l'appui, leurs créances et prétentions appuyées de pièces justificatives, du 18 juin au 18 juillet 1868, à 5 heures du soir, puis de se rencontrer à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, salle de la justice de paix, le lundi 20 juillet 1868, à 9 heures du matin.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRE.

12. Par jugement en date du 12 juin 1868, le tribunal de Neuchâtel ayant déclaré vacante et adjugé à l'Etat la succession de Marguerite née Jenni, veuve de Jacob Schäppi, demeurant à Neuchâtel, où elle est décédée le 30 mars 1868, le juge de paix de Neuchâtel fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis le vendredi 19 juin jusqu'au vendredi 10 juillet 1868 inclusivement, à 5 heures du soir, heure à laquelle elles seront déclarées closes. La liquidation s'ouvrira à Neuchâtel le mardi 14 juillet 1868, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

13. Les héritiers du citoyen Charles Montandon, en son vivant charron à Noiraigue, demeurant à Noiraigue, où il est décédé le 8 juin courant, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, tous créanciers et intéressés sont requis de faire inscrire leurs titres, réclamations et prétentions au greffe de paix à Travers, dès le 20 juin au 20 juillet 1868, à 6 heures du soir, jour et heure où les inscriptions seront closes; et à se présenter pour la liquidation au château de Travers, le vendredi 24 juillet, dès les 9 heures du matin; le tout sous peine de forclusion.

Les héritiers sont Louis-Alfred et Paul-Emile Montandon, fils du défunt, tous deux mineurs, demeurant à Noiraigue, sous la tutelle du citoyen Jules-Frédéric Joly, négociant au dit lieu.

AVIS DIVERS.

14. A teneur des articles 810 et 811 du code civil, le citoyen Frédéric Rognon, notaire à Chez-le-Bart, a, ce jour 13 juin 1868, fait dépôt au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds de l'acte de décès de Louis Bourne, fils de David-Louis, originaire Neuchâtelois, décédé à Spottsylwania, Etats-Unis d'Amérique, le 23 mai 1864. Ce dépôt est effectué pour faire courir les délais dans lesquels la succession doit-être acceptée.

IMMEUBLES A VENDRE.

Belle maison à vendre à Neuchâtel.

Le notaire J.-F. Dardel, en ville, est chargé de vendre une belle et bonne maison située sur la place du Marché; solidité, commodité, belle vue, dans un bon état d'entretien et d'un rapport assuré; il sera donné des facilités de payement. S'adr. au dit notaire, rue du Musée, n° 1.

A vendre, meublée ou non meublée.

Jolie campagne à Neuchâtel, entre les routes d'Yverdon et de France. Cette propriété, d'où l'on jouit de la vue entière du lac et de toute la chaîne des Alpes, se compose: 1° D'une jolie et confortable maison d'habitation. 2° D'un bâtiment contenant chambre de domestique, écurie, remise, fenil et poulailler. 3° Un pavillon pour chambre de jardinier et petit atelier. Grand jardin d'agrément et potager, vigne et beaucoup d'arbres fruitiers, fontaine, grand réservoir, jet d'eau, etc. Le tout est de 540 perches carrées. Pour voir la propriété, s'adresser n° 10, Beaufort, Neuchâtel, et pour renseignements à M. Ch. Favarger, notaire à Neuchâtel.

17. On offre à vendre, de gré à gré, une maison agréablement située dans un des plus beaux villages du Val-de-Ruz. Cette maison comprend quatre logements, grange, écurie et dépendances; elle est entourée d'un jardin et d'un verger planté d'arbres fruitiers en plein rapport. S'adr. au citoyen H.-C. L'Eplattenier, notaire et greffier, à Fontaines.

VENTE DE VIGNES
rière Hauterive.

Le mardi 30 juin courant, il sera exposé en vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur, en séance de la justice de paix à St-Blaise, deux immeubles en nature de vigne et plantage, situés rière le territoire de la commune d'Hauterive. L'un à **Dazelet et Champ-volant** d'une contenance de 285 perches 50 pieds (7 1/5 ouvriers environ), joûtant de vent les hoirs Rossel, en bise Ch.-Gustave Heinzely, et en uberre le chemin de la Porteta. L'autre **sur les carrières**, près du précédent, contenant 56 perches 27 pieds (1 et demi ouvrier environ), joûtant en vent Jean-Pierre Grau, en joran une issue, en bise Charles Terrisse, et en uberre Alphonse Junier. Cette vente aura lieu le dit jour 30 juin, à 9 heures du matin, aux conditions qui seront lues.

Pour d'autres renseignements, s'adresser au notaire J.-F. Dardel, à Neuchâtel.

19. L'hoirie L'Eplattenier-Seylaz exposera en vente à l'enchère, le jeudi 25 juin 1868, à 3 heures après-midi, en l'étude de Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel, la maison qu'elle possède à la rue Fleury, à Neuchâtel, dont le rez-de-chaussée peut être utilisé à l'usage de charcuterie, débit de fromage ou autres commestibles, ou à l'usage de débit de vin. Cet immeuble comporte de plus trois étages et attique à l'usage d'habitation et il est limité à l'ouest par la rue Fleury, à l'est par la halle aux blés, au nord par Emile Jakob, charcutier, et au sud par l'hôtel de la Couronne. S'adr., pour renseignements au notaire Colomb.

20. Pour le 1er juillet prochain, à louer ou à vendre, à Concise, canton de Vaud, les bâtiments de l'auberge de l'Ancre, situé dans le bas du village, à proximité du lac et de la gare du chemin de fer. Dans l'un de ces bâtiments, il y a deux beaux et grands logements et de vastes caves meublées de quelques bons vases, pressoir à vin et deux chaudières à distiller, remise et écurie; dans l'autre existe un joli logement, le tout réuni peut être utilisé pour divers genres d'industrie.

Pour voir les immeubles et traiter s'il y a lieu, s'adresser au bureau de la poste à Concise.

21. A vendre, de gré à gré, sous de favorables conditions, **UNE MAISON** sise au haut du village d'Hauterive, avec grande cave voûtée, emplacement pour pressoir, grande place, jardin bien entretenu, magnifique vue sur les Alpes. On pourrait y entrer bientôt. Cette maison pourrait, à la rigueur, servir de séjour d'été. S'ad. soit à M. Louis L'Epée, soit à Edouard Sack; à Hauterive.

22. Les deux frères, Jean-Daniel et Félix Colin, offrent à vendre à l'amiable douze faux de pré qu'ils possèdent aux Prés-de-vent, avec maison sus-assise. S'adr. à eux pour voir l'immeuble et connaître le prix.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

Vente de fourrages.

Le samedi 4 juillet prochain, à une heure après midi et sur place, les quatre communes vaudoises composant la paroisse de Montet, exposeront en mise publique la récolte en fourrage de leur partie du grand marais situé à cinq minutes de la Sauge. La vente se fera au comptant.

Cudrefin, le 18 juin 1868.

MATTHEY, syndic.

24. La direction des forêts et domaines de la République fera vendre en montes publiques, sous les conditions qui seront préalablement lues, le lundi 22 juin, dès les 8 1/2 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt de l'Eter:

25 billons de sapin et 10 de chêne;
80 moules de sapin et 40 de chêne;
4000 fagots.

Le rendez-vous est à la baraque.

Neuchâtel, le 15 juin 1868.

L'inspecteur, A. LARDY.

25. On vendra par voie d'enchères publiques, mardi 23 juin 1868, au 3me étage de la maison n° 30, rue du Temple-Neuf, à Neuchâtel, divers objets mobiliers, tels que: bois-

de-lit, canapé, armoire à deux portes, commode, tables, chaises, literie, linge, habillements de femme, batterie de cuisine et autres articles. Les montes commenceront à 9 heures du matin. GREFFE DE PAIX.

26. On vendra par voie d'enchères publiques, lundi 22 juin 1868, au 1er étage de la maison n° 23 du quartier de l'Ecluse, à Neuchâtel, divers objets mobiliers, tels que: plusieurs bois-de-lit, armoire en noyer à deux portes, buffet, tables, chaises, literie, linge, habillements d'homme et de femme, batterie de cuisine, outils aratoires et autres articles. Les montes commenceront à 9 heures du matin. GREFFE DE PAIX.

A VENDRE.

27. A vendre, un bois de lit en noyer, à deux personnes, avec roulettes anglaises et literie, et d'autres à une personne; lit de repos et objets divers. S'adresser, de suite, propriété Bachelin, à Marin.

Un beau chien, race Terre-neuve, âgé de deux ans, manteau blanc, de très-grande taille. S'adresser au bureau d'avis.

Billes de noyer et de chêne, cinquante environ, à vendre, chez Bron, à l'Union, à Corcelles, près Neuchâtel.

La première liqueur du monde!

TRAPPISTINE

JAUNE ET VERTE,

préparée au couvent de la Grâce-Dieu (Doubs), par les RR. PP. Trappistes eux-mêmes.

Digestif incomparable, recommandé à messieurs les touristes et voyageurs. — Dépôt chez M. Seinet, rue des Epancheurs, à Neuchâtel.

31. De rencontre, un **billard** encore en bon état. S'adr. au bureau de cette feuille.

32. On offre à vendre une armoire et un dressoir. Pour voir ces objets, s'adresser jusqu'à lundi à midi rue du Coq-d'Inde, 18, au second.

Belles chaises cannées. (Trois demi-douzaines), 2 tabourets de pied et une chaise d'enfant, chez Edouard Sack, à Hauterive.

HUILE DE NOIX parfaitement pure, à vendre chez Bonhôte frères, à Peseux. Envoi à domicile, sur demande.

GRAND DÉPOT de verres à vitres et autres articles de bâtiment. On enverra des tarifs franco à toutes demandes.

Fontes d'ornement et autres pour construction, à grands rabais.

Ciments. Dépôt général pour toute la Suisse et la Haute-Savoie du *véritable Ciment de la Porte de France* et autres *Ciments de Grenoble.*

Dépositaire du *Ciment de Portland et chaux hydraulique* de veuve Delastre, et *Portland de la Porte de France.*

Glaces. Glaces de Paris pour vitrages, et photographie.

Glaces étamées et encadrées pour salons.

Serrurerie artistique. Serres, couches, chassis de couches, tout fer forgé, plus léger, plus solide et moins cher que le bois. — *Cloches* en tous genres pour jardiniers. — *Diamants à couper le verre,* de 11 à 20 francs, etc.

Chez E. PERRODY, rue Kléberg, 12, à Genève.

Chaudière à vendre.

A vendre, à la gare de Neuchâtel, une vieille chaudière composée d'un simple bouilleur de 6 mètres de longueur et de 0,80 mètres de diamètre, pesant environ 1976 kilos; on y joindrait les accessoires du fourneau, pesant environ 1610 kilos. S'adr. à M. Künkler, magasinier, à la gare de Neuchâtel.

37. A vendre, deux lits complets, un buffet, et plusieurs chaises. S'adr. au n° 18, rue Fleury.

D'OCCASION, chez J. Küchlé-Bouvier, tapissier, deux lits en fer pouvant se plier, un lit en noyer complet, un lavabo chemin de fer, marbre blanc, une ottomane et six chaises, une petite armoire à glace acajou, une table ronde en noyer, et un secrétaire.

Mobilier de l'hôtel des Alpes.

On vendra de gré à gré, jusqu'à la St-Jean et à prix réduit, le mobilier de l'hôtel des Alpes à Neuchâtel. Le potager n'ayant pas été vendu jusqu'ici, sera cédé à de favorables conditions.

40. M. Alexandre Segretin, tenancier du Café français, rue du Seyon, étant à la veille de quitter Neuchâtel, offre à vendre de gré à gré les objets suivants: un comptoir avec sa banquette, 7 tables, 30 tabourets, 2 grandes glaces, une enseigne de café, 3 drapeaux divers, 2 bancs et 2 vases à fleurs en porcelaine. Tous ces objets, presque neufs, seront vendus à des prix avantageux.

41. A vendre, d'occasion, une très belle glace vénitienne, hauteur 122 centimètres, largeur 73. S'adr. pour la voir et pour traiter, à M. Gust. Pœtzsch, doreur, rue de la Place-d'Armes, ou à M. H. Langhardt, rue du Neubourg n° 9.

42. De rencontre, à bas prix, un **potager** en catelles avec accessoires, en très-bon état. S'adr. faubourg de l'Hôpital, 52.

43. A vendre, un char à promener les enfants, ancien, très-beau et solide, avec soufflet de cuir. S'adr. à Rod. Wenger, tapissier à Colombier.

44. A vendre, faute d'emploi, un excellent violon italien Guarnérius. S'adr. à la rédaction qui indiquera.

20 chaises anglaises.

On offre à vendre vingt chaises anglaises bien confectionnées. S'adr. à Alexandre Gesner, menuisier, rue Fleuri, à Neuchâtel.

☞ A partir d'aujourd'hui, on vendra de gré à gré, au restaurant de l'Ecluse, tous les objets mobiliers qui garnissent le dit restaurant, tels que tables, bancs, tabourets, tableaux, glace, pendules, vitrines, verrerie, batterie de cuisine, de plus, un beau potager avec tous ses accessoires.

☞ M. Henri Gacond, épicier, rue du Seyon, est autorisé à vendre dans la cave d'un propriétaire, par quantité d'au moins 50 pots, une partie **vin blanc 1866.** Prix avantageux et paiement comptant. Le vin sera livré avant fin juin.

52. Faute de place, à vendre, un piano, bon pour commençants, que l'on céderait pour le bas prix de fr. **60.** S'adr. rue du Temple-neuf, n° 9, 1er étage.

53. A vendre, deux beaux coqs blancs de Cochinchine, une machine à bourrer la volaille, toute neuve, et des auges en terre de Porrentruy. S'adr. faubourg Maladière n° 18, au plain-pied.

54. A vendre, un laigre rond aviné à blanc, de la contenance de 2280 pots. S'adr. à Louis Favre, tonnelier, Ecluse n° 18.

Au Cabinet de Lecture
DE H. RAYLE
rue du Seyon, 18.

Plumes helvétiques de tous les numéros.

De rencontre: **L'enfer de Dante,** illustré par DORÉ, texte français et italien.

56. A vendre, un petit **âne d'Afrique** âgé de quatre ans. S'adr. au bureau d'avis.

☞ Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'on peut se procurer des cerises de Bâle, au prix courant, tous les jours et à toute heure, soit sur la place du Marché soit à l'hôtel du Cerf. S. GOBAT.

58. A vendre, à un prix très-modéré, une grande table ronde en noyer. S'adr. au magasin Rognon, place du Marché.

Manufacture de Parqueterie
de MM. G. Colomb & Cie à Aigle.

Agence à Neuchâtel, au bureau de F. CUSIN, n° 21, rue des Moulins.

La maison G. Colomb et Comp. fournit tous les genres de parquets, depuis les modèles les plus simples aux parquets les plus riches; les machines perfectionnées dont elle dispose et l'approvisionnement complet de bois qu'elle possède, lui permettent de livrer dans des conditions de bienfacture et de bon marché **qui défient toute concurrence.** Messieurs les constructeurs, ainsi que toutes les personnes disposées à faire des réparations, sont priées de s'adresser à l'agent de la Compagnie susdite, qui est chargé de toutes les entreprises pour le canton de Neuchâtel et ses environs. F CUSIN.

J. MOURAIRE
RUE DU SEYON

à côté du magasin de madame JEANFAVRE

En liquidation, divers articles, tels que: 500 parasols et ombrelles en soie aux prix de fr. 2»50, 3»50, et 4. Parapluies en soie en tout genre.

Grand choix de parasols, entoucas à bas prix. Un solde de sacs de visite et de voyage.

Malles de toute espèce, à compartiments et autres, soiries pour recouvrages de parapluies et ombrelles, tapis de table, descentes en tout genre, et beaucoup d'autres articles trop long à détailler.

HORTICULTURE
EXPOSITION DE ROSIERS

Une magnifique collection très-variée en pleine floraison. Les amateurs sont invités à venir visiter mes pépinières, où l'on peut dès à présent choisir et marquer des rosiers pour l'automne prochain. J. BAUR, pépiniériste à Corcelles, près Neuchâtel.

Les nouvelles décorations
(MODÈLE LAUTERBURG)
POUR MM. LES OFFICIERS

sont fournies par les soussignés, conformément à l'ordonnance, aux prix suivants:

Tissu argent fin, pour officiers subalternes,	fr. 6»—	la paire.
» » **mi-fin,** » »	» 5»90	»
» **or fin** (argent doré) » »	» 7»50	»
» **or mi-fin,** » »	» 5»—	»

Etoiles frappées argent, 50 cent.; or, 60 cent.

Le modèle fourni par les soussignés se distingue avantageusement du modèle en métal frappé par son prix presque trois fois meilleur marché, une solidité plus grande et la facilité d'une réparation partielle.

Nous établissons en ce moment un modèle pour **officiers d'état-major,** richement travaillé et dont le prix ne dépasse pas celui des brides frappées. Des commandes faites avant le 17 juin seront exécutées pour la fin du mois.

Des formulaires de commission sont à la disposition des autorités, de MM. les officiers et de nos clients. A. LAUTERBURG et FILS, à Berne.

☞ Chez M. EDOUARD BOVET, **encre violette** d'Ernest Devillers, de Mulhouse.

PARQUETS A vendre, chez Louis Reuter, au Faubourg, un beau choix de parquets en tous genres; pose immédiate et garantie pendant une année.

Au Panier-Fleuri.
SPÉCIALITÉ
DE CAFÉS
DÉPOT DE E. VOUGA-PRADEZ
A GENÈVE.

PRIX-COURANT.

	Par livre.	10 liv.
Rio non lavé, qualité ordinaire,		
bon goût	—»60	—»55
» non lavé, »	—»65	—»60
» » »	—»70	—»65
» » qualité supérieure,	—»80	—»75
» » »	—»90	—»85
» » »	1»—	—»95
Rio lavé,	1»—	—»95
Rio lavé vieux,	1»05	1»—
Rio lavé extra-fin, en parchemin,	1»20	1»15
» » » dépulpé,	1»40	1»35
Chéribon,	1»10	1»05
Java vert,	1»20	1»15
Salem,	1»20	1»15
Moka,	1»40	1»35
San-Yago de Cuba, fève plate,	1»50	1»45
» » fève ronde,	1»60	1»55
Bourbon, fève pointue,	1»70	1»65
Martinique,	1»80	1»75

Sacs de 10 et 20 livres, préparés et pesés d'avance.

Le GRAND DÉBALLAGE
en face du Temple-neuf,

vient de recevoir une grande quantité de toiles de fil, pour draps et chemises, dans le prix de fr 1»20; cretonne écrue, forte qualité, 80 c. l'aune. Cretonne et calicot blancs, depuis 60 cent. l'aune; nappage, serviettes, essuie-mains fil, à 60 cent l'aune; indienne de Mulhouse à 80 c.; indienne pour meubles et percale, 80 c. l'aune. Grand choix de tapis; robes grisaille, chiné, haute nouveauté, fr. 15 la robe; robes poil de chèvre et satin, fr. 10»50. Grande quantité de robes à fr. 7; jupons haute nouveauté à fr. 4»50. Beau choix de draps d'été pour vareuses, pour messieurs et pour dames.

Grand assortiment de mouchoirs en fil et en coton, à fr. 3»50 la douzaine.

Le déballage se trouve en face du Temple-Neuf.

A LOUER

63. A louer, une chambre, rue du Temple-neuf, 12.

64. De suite, une grande chambre non meublée, Ecluse 18, au 2me.

65. A louer, un petit logement composé de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à Ch. Pizzera, à Colombier.

66. A louer pour la St-Jean, un appartement au faubourg, vis-à-vis le palais Rougemont, composé de cinq chambres, cuisine, chambre de domestique, chambre à serrer, cave et bouteiller, ainsi que la jouissance d'une terrasse. S'adr. à Louis Reuter, au Faubourg.

A louer, à partir de la St-Jean, une jolie chambre meublée, au 1er étage de la maison Guinand, rue de la Serre (quartier du Palais). S'adr. chez M. Junod, ingénieur, rue du Musée n° 4.

68. On offre à louer, pour la St-Jean ou plus tard, un beau logement rue de la Place-d'Armes. S'adr. au bureau d'avis.

69. A louer, une chambre meublée, pour deux coucheurs, rue du Temple-neuf n° 24, dans la cour, au premier.

70. A louer, un logement composé de deux chambres se chauffant et ayant vue sur le lac, avec cuisine, cave et galetas, et un jardin si on le désire. S'adr. à M. Convert-Roth, à Auvernier.

71. A louer, une jolie chambre meublée, pour un monsieur. S'adr. chez Ph. Brossin, coiffeur, sous le théâtre.

72. Dans la maison Marthe, à Cormondrèche, à des personnes tranquilles, une partie de logement composée de plusieurs chambres, avec part aux dépendances nécessaires. S'adr. au propriétaire.

73. A louer, pour la St-Jean, un local pouvant servir d'atelier, magasin ou remise, avec une cave adjacente. S'adr. Ecluse 18, 1er étage.

74. A louer, un logement pour des personnes tranquilles, de suite ou la St-Jean, chez Jean Rosalaz, à la Colombière (Sablon).

75. A louer, de suite, pour jeunes gens rangés, deux chambres meublées. S'adr. au magasin Falcy, rue des Epancheurs.

76. On offre à louer un bon **débit de vin** au haut du village de Marin. S'adr. au bureau de cette feuille

77. A louer de suite, pour deux messieurs, une petite chambre meublée, chez M. Hildebrand, grande brasserie Vuille n° 26, au 3me.

78. On offre à louer, pour la St-Jean, soit pour la belle saison, soit à l'année, un logement composé de 3 grandes chambres, 2 cabinets, cuisine, cave et galetas. Le même offre à vendre un corps de 12 tiroirs et une bascule pour magasin. S'adr. à J. Pascalin, à Colombier.

79. A louer, dès Noël, le 3me étage de la maison Tribolet, rue des Epancheurs, de 6 chambres chauffables. S'adr. à M. Jeanfavre, agent d'affaires, à Neuchâtel.

80. A louer, de suite, à des messieurs, une très-belle chambre meublée, qui se chauffe. S'adr. rue du Seyon, 2.

81. A louer, une petite chambre meublée. S'adr. rue du Temple-neuf 18, au 3me étage.

82. A louer, pour la St-Jean, à Colombier, un logement de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adr. à Mad. veuve Chautems, au dit lieu.

83. Pour la St-Jean, on offre à louer deux jolis appartements, dans une maison de la rue d'enhaut du quartier neuf, à Colombier. S'adr. à M. Barrelet-Leuba, au dit lieu.

84. A louer une chambre garnie, et la pension, si on le désire, rue de l'Industrie n° 3, au premier.

DEMANDES A LOUER.

85. On demande à louer, pour St-Jean, un petit logement composé d'une chambre, cabinet, cuisine, cave et galetas. S'adr. au bureau d'avis.

86. Des personnes tranquilles et sans enfants demandent pour la St-Jean un logement de 4 à 5 chambres bien exposées. S'adr. au magasin de M. A. Convert.

OFFRES DE SERVICES.

87. Un jeune Neuchâtelois, âgé de 17 ans, désirerait se placer pour valet de chambre ou sommelier. S'adr. au bureau d'avis.

88. Une fille âgée de 30 ans, munie de bons certificats, parlant les deux langues, désire trouver une place pour tout faire dans un ménage. S'adr. au Lion-d'Or, à Boudry.

89. Une brave domestique, âgée de 22 ans, aimerait se placer comme gouvernante dans un hôtel ou maison particulière; elle est habile dans tous les ouvrages à l'aiguille, parle les deux langues et peut produire des recommandations; à défaut, elle accepterait une place pour tout faire dans un ménage soigné. S'adr. au bureau d'avis

90. Une personne robuste et de bonne santé, parlant français et allemand, demande une place de **nourrice**. S'adr. franco à Mme Roggen, sage-femme à Morat.

91. Une jeune fille allemande de 18 ans, munie de recommandations, cherche une place de domestique. S'adr. rue St-Honoré, 14, au second.

92. Une brave jeune fille du Vully, 20 ans, qui sait coudre et tricoter, cherche une place de fille de chambre ou de bonne. Prétentions modestes. S'adr. à Rosette Chautems, à Môtiers en Vully.

93. Une fille allemande, munie des meilleurs certificats, âgée de 22 ans, désire se placer comme fille de chambre ou bonne d'enfants Adresser les offres affranchies sous les initiales G. B. poste restante Neuchâtel.

94. On désire placer dans une honnête famille de cette ville, pour y apprendre le français, une jeune fille de 16 ans, qui, en retour de sa pension, aiderait dans les travaux du ménage; elle est habile dans tous les ouvrages du sexe. S'adr. à M. Kaiser, menuisier, à Champagne près Morat.

95. Une jeune Neuchâteloise, 18 ans, recommandable sous tous les rapports et pouvant donner des attestations de moralité, désire se placer comme bonne d'enfant ou pour aider dans un ménage. S'adr. à l'épicerie de M. Vuithier, maison Henriod, place du Port.

96. Une Argovienne, âgée de 23 ans, désire se placer soit comme femme de chambre, sommelière, ou pour tout faire dans un ménage; elle connaît le service, sait bien cuire, ainsi que coudre, blanchir, etc. S'adr. chez M. Leuenberg, rue Fleury, 6, au second.

97. Une jeune fille d'une honorable famille de la Suisse allemande, désirant apprendre la langue française, se placerait volontiers dans une bonne maison particulière comme fille de chambre ou pour vaquer aux soins d'un petit ménage. Elle ne demande pas de salaire. S'adr. à la librairie Kissling, à Neuchâtel.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

98. On demande, de suite, un jeune homme de 20 à 22 ans, intelligent, de toute moralité et de toute probité, pouvant devenir par la suite ouvrier dans un atelier de photographie. S'adr. chez MM. Bruder frères.

99. On demande, pour tout de suite, une bonne cuisinière pour un hôtel à la campagne; inutile de se présenter sans de très-bons certificats. S'adr. à l'hôtel de commune, à Colombier.

100. On demande, de suite, une domestique d'âge mûr, de toute probité, capable de soigner un petit ménage. Elle doit savoir le français et avoir des recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

101. Un jeune homme désireux d'apprendre le service de valet de chambre pourrait entrer dans un grand ménage. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. au bureau du journal.

102. On demande pour de suite un jeune homme fort et robuste, pour apprenti boulanger. S'adr. au bureau de cette feuille.

103. On demande, pour la St-Jean, à la campagne, une fille de 25 à 30 ans, forte, active, sachant faire un bon ordinaire et connaissant bien la tenue d'une maison; de préférence une fille de la Suisse française. S'adr. rue des Terreaux 7, au rez-de-chaussée.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

104. Perdu, près d'Auvernier, un petit paquet contenant plusieurs jouets d'enfant. Le remettre, contre récompense, chez M. Banderet, boulanger, à Colombier.

105. Un chien manteau gris, collier en cuir garni de clous, s'est rendu, le 6 juin, depuis la Paroisse chez M. Ch.-Frédéric Ducommun, à Rochefort. Le propriétaire est instamment prié de le réclamer au plus tôt, sans quoi on en disposera.

106. La personne qui a laissé en gage un pantalon et un gilet, chez Louis Leuba, à la Coudre, est priée de les réclamer dans la quinzaine, faute de quoi on en disposera.

107. Perdu, samedi matin 13, sur la promenade carrée, à l'Evole, une canne avec une corne de cerf. A rendre au bureau.

AVIS DIVERS

☞ **Mlle MARIE ARNDT**, tailleuse, a l'honneur de prévenir le public et sa clientèle en particulier que son domicile est actuellement rue du Seyon n° 1, au 3me.

109. Un jeune homme fréquentant l'académie, désirerait avoir des élèves de nos collèges auxquels il ferait faire les préparations ou leur enseignerait les éléments de diverses sciences. Pendant les vacances d'été, il pourrait être précepteur, et l'ayant déjà été dans une famille étrangère, il n'en serait pas à ses premers essais. S'adr. au bureau de ce journal.

DANSE PUBLIQUE, dimanche 21 courant à l'hôtel de la Côte, à Cormondrèche. Bonne musique, et bon accueil aux amateurs.

111. Ensuite de permission obtenue, le citoyen Jean-Michel Ritter dit Bernard, propriétaire à Monruz et Beau-Rivage, fait défense à toute personne sans exception de passer dans ses propriétés soit sur terre ou sur eau, sous peine à tout contrevenant de payer une amende de deux francs, dont la moitié en faveur des pauvres de la commune et l'autre moitié en faveur du surveillant.

La Coudre, le 19 juin 1868.

Bernard RITTER.

Publication permise,

Le juge de paix,
VIRCHAUX.

Tous les livres de la bibliothèque publique doivent être rapportés avant le 4 juillet.

☞ L'assemblée générale des actionnaires de la Société de la salle des concerts est convoquée pour le jeudi 2 juillet 1868, dans la petite salle du bâtiment des concerts, à 10 h. du matin.

Ordre du jour:

Rapport du conseil d'administration, sur l'introduction de l'eau dans le bâtiment.

Le Secrétaire, P JACOTTET.

Exploitation des mines d'asphalte
DU VAL-DE-TRAVERS.

Par suite d'expériences pratiques faites pendant de nombreuses années et des résultats excellents qui ont été obtenus, l'emploi de l'asphalte s'est considérablement répandu, comme le prouvent les expéditions de cette matière qui s'effectuent chaque jour dans toute l'Europe. L'asphalte présente sur les ciments, entr'autres avantages, ceux de mieux résister à l'action du gel, et grâce à son élasticité, de se prêter aux tassements des murs et à la vibration des bois; il peut en outre se refondre à volonté et conserve sa valeur intrinsèque qui est de plus de la moitié de son prix d'application.

M. H. Richner, architecte, agent des mines d'asphalte au Val-de-Travers pour la vente et l'application de ses produits, se charge d'exécuter, à des prix modérés, tous les travaux qu'on voudra bien lui confier, tels que: Dallages simples, à double épaisseur et en mosaïques pour trottoirs, magasins, remises, écuries, caves, brasseries, usines, corridors, vestibules, pérystiles, églises et autres édifices publics, couvertures de terrasses, sols ou rues, chaussées et ponts, etc, ainsi que de tous les ouvrages de refonte et réparations.

Tous les ouvrages faits par ses applicateurs sont garantis S'adr. chez lui, faubourg du Crêt 19, à Neuchâtel.

COUR DE BONVILLARS
près Grandson
MAGNIFIQUE RÉSIDENCE D'ÉTÉ

Chambres, appartements et pension

Courses dans le Jura

Chevaux et voitures pour promenades.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au tenancier, M. de Guingam.

Agents demandés.

Pour recevoir les vieux gants pour les reteindre dans une teinture parisienne, on cherche un agent dans cette ville. Provision: quelques centaines de francs par an, sans aucun risque, et augmentation de la clientèle par suite de cette agence, convenable seulement pour les magasins qui tiennent des articles pour dames. Au bureau du journal on peut lire les conditions.

ON REMETTRAIT des articles très-courants, à un **agent d'affaires** ou **commissionnaire**, qui aurait le temps de visiter régulièrement le canton de Neuchâtel. S'adr. par lettres affranchies, sous les initiales B. C. G., n° 787, à la librairie de Fr. Schulthess, à Zurich.

Demande d'associé!

Dans une des plus grandes villes de la Suisse, on demande pour un commerce bien lucratif et pour entrer de suite un associé qui pourrait verser un capital de 15 à 20,000 fr. S'adr. franco sous les initiales C. R., 217, à l'office de publicité de MM. Haasenstein et Vogler, à Bâle.

119. Un jeune homme de 18 ans, qui a travaillé dans une maison de commerce à Paris et qui peut fournir de bons renseignements, désire trouver un emploi, de préférence dans une maison de commerce. S'adresser chez M. Regamey, rue de la Raffinerie, à Neuchâtel.

120. On demande une bonne polisseuse de boîtes d'argent; on lui ferait de favorables conditions si elle connaît parfaitement sa partie et si elle peut exhiber des attestations récentes de moralité. A défaut, on prendrait une assujettie. S'adr. à M. Maillot, au Plan n° 5, maison Gretillat, près Neuchâtel.

121. Une fille forte, robuste, consciencieuse, demande de l'occupation à la journée, soit pour écurer, laver les lessives, charponner, etc. S'adr. chez Mad. Leuenberger, rue Fleury 6, ou second.

LA FONDERIE

au Bas de Sachet près Cortaillod est à la disposition des personnes qui auraient l'emploi de fontes de divers métaux. Pour de fortes commandes, il sera fait des prix avantageux.

123. Une femme bien recommandable demande des journées, pour laver, récurer, ou pour tout autre travail. Se recommande. S'adresser rue des Moulins 9, au 3me, chez Pierre Muller.

Gesellschaft Frohsinn.

Sonntag den 21. Juni, Abends 7 Uhr, Abendunterhaltung, wozu sämmtliche Mitglieder eingeladen sind.

Der Vorstand.

MONSIEUR BUSSON
médecin dentiste
rue Pury, n° 4.
NEUCHATEL.

☞ L'assemblée générale d'édification à **La Tourne**, aura lieu, Dieu voulant, mercredi 1er juillet, à 9 et demi heures du matin. Tous les amis de l'Evangile y sont cordialement invités.

Les convocateurs ordinaires.

☞ Des amateurs de cette ville, composant une société de musique symphonie, se recommandent pour bals et soirées. S'adr. à M. Jules Delay, sous le théâtre à Neuchâtel.

128. Un **comptable** ayant du temps disponible, désirerait trouver de l'occupation comme teneur de livres et écritures, gestions de capitaux ou d'immeubles. Il présente les garanties désirables, tant au point de vue moral que financier. Pour renseignements, s'adresser à M. J.-P. Michaud, rue de la Place-d'Armes.

La teinturerie et l'imprimerie

de Ch. LADENDORFF, à Bâle.
45, *Aeschenvorstadt*, 45,

demande un agent à Neuchâtel, parlant le français et l'allemand. S'adr. de suite par lettres affranchies à la dite maison.

Le dernier Rapport du Comité de la Société neuchâteloise des Missions se trouve chez M. S. Delachaux, libraire éditeur.

Le dépôt de la teinture et imprimerie de Charles Strobel, teinturier à Morat, se trouve pour Neuchâtel rue du Rateau 1, au premier, où l'on peut s'adresser pour tous les renseignements.

Mlle **Uranie ARNDT** se recommande à l'honorable public de Neuchâtel pour tous les ouvrages concernant l'état de tailleuse. Son domicile est toujours rue des Chavannes, n°21, au troisième.

VAUQUILLE
AU
Restaurant du Vauseyon,
le 21 juin 1868.

Valeur exposée: 121 fr. en 6 levs.

50 cent. la passe de 3 coups.

1er levant,	1 montre en argent de fr.		47»—
2me »	1 »	»	28»—
3me »	1 »	»	20»—
4me »	12 bout. de vin blanc,		12»—
5me »	1 fossoir à bec et 1 fos. plat,		8»—
6me »	1 croc,		6»—
		Fr.	121»—

113. Une respectable famille de Berne désire placer en change une jeune fille, âgée de 12 ans, dans une brave famille de Neuchâtel. Cette jeune fille possède déjà quelques connaissances du français. Un bon traitement sous tous les rapports, ainsi que des soins tout maternels, sont assurés et également demandés. S'adr. chez M. Flanet, à Neuchâtel, qui indiquera.

TRAITEMENT SPÉCIAL
par correspondance

De toutes les maladies secrètes chez l'homme et la femme, blennorhorgie, syphylis, etc., de toutes les maladies de la peau, dartres de toutes espèces, verrues, boutons et taches.

Traitement des varices et des ulcères variqueux des jambes, d'après le système du docteur Lambossy.

Ecrire **franco** au Dr Coullery, rue de la Serre, maison neuve de M. Muller, brasseur, Chaux-de-Fonds.

Consultations tous les jours de midi à 2 h.

Eglise anglaise à Neuchâtel.

Le service régulier, pour cette saison, commencera dimanche 14 juin, le matin à 11 heures, et le soir à 6 3/4 heures, à l'Oratoire des Bercles. Henry WRIGHT, chaplain.

Lithographie.

Cartes d'adresses, factures, étiquettes, entêtes de lettres, enveloppes, etc.

Travail soigné et très-bon marché.

S'adr. à M. G. Bourquin-Descœudres, à l'Evole.

Emission d'obligations 5 p. %.

La Caisse d'amortissement de la dette publique du canton de Fribourg, émet des obligations produisant un intérêt de 5 pour cent, aux conditions suivantes:

1° Les obligations sont nominatives ou au porteur, au gré du prêteur;

2° Les coupures sont de cent francs et multiples de cent francs;

3° Elles sont remboursables au pair, dans le terme minimum de cinq ans, dès leur date, ou dans un nombre d'années plus grand, à fixer par le prêteur, mais dans tous les cas moyennant un avertissement réciproque et préalable de trois mois;

4° Elles sont munies de coupons d'intérêt payables au porteur le 31 décembre;

5° Le cours de l'émission est fixé comme suit:

à 98	pour les Obligations	de 5 ans
97 1/2	»	de 6 ans
97	»	de 7 ans
96 1/2	»	de 8 ans
96	»	de 9 ans
95 1/2	»	de 10 ans.

6° La Caisse accepte en couverture de la moitié de chaque souscription:

a) Des Obligations de l'Etat, au cours de la cote de Bâle;

b) Des Bons du Trésor au pair;

c) Des cédules hypothécaires à un cours à fixer de gré à gré, suivant leur échéance.

7° Les Obligations sont garanties par tout l'actif de la Caisse d'amortissement, dont le fonds provenant de la dotation de l'Etat seule, s'élèvera dans cinq ans à plus de 800,000 fr.

On peut se procurer des Obligations dès ce jour:

1° A la Caisse d'amortissement, hôtel de la Préfecture, à Fribourg;

2° Chez MM. les agents:
Jules Badoud, notaire à Romont;
N. Duvillard, syndic à Bulle;
J. Despond, contrôleur à Domdidier,
C. Philippona, contrôleur à Châtel;
F. Bosson, syndic à Rue.

3° Chez M. le Receveur général, à la Trésorerie, et chez MM. les Receveurs d'Etat.

Fribourg, le 27 mai 1867.

Au nom de la Caisse d'amortissement,
Le Directeur, JOS. GRIVEL.

Avis important pour les herniaires.

Le célèbre remède contre les hernies, qui même à Paris a trouvé parmi les premières autorités médicales de hautes protections, et auquel des centaines de malades doivent la guérison de leurs hernies, peut en tout temps être obtenu directement, à fr. 7 la dose, chez le soussigné. Une brochure sur son emploi, avec nombreuses attestations, est délivré gratis au bureau de cette feuille.

KRUSI-ALTHERR,
à Gais, (Appenzell).

ETAT CIVIL DE NEUCHATEL.

Promesses de mariage.

Henri-Emile Borel, horloger, de Neuchâtel, dom. à Colmar, et Marie-Anne Wassmer, française, dom. à Thann.

Alphonse-Henri Berthoud, négociant, de Neuchâtel, dom. à Londres, et Clara-Emma Green, dom. en Angleterre.

Aimé-Auguste Breguet, horloger, de Coffrane, et Marie-Rose Louise Rossel, tailleuse; les deux dom. à Neuchâtel.

Louis-Auguste-Alfred Evard, employé postal, de Chézard, dom. à Neuchâtel, et Anna-Marie Jaeger, française, dom. à Munster (Haut-Rhin).

Naissances.

Le 7 juin. Adolphe, à Ulrich Aeschbacher et à Anna-Marie née Schütz, bernois.

8. Paul, à Jean-Pierre-François-Célestin Dessaules, et à Julie-Sophie née Daunier, de Neuchâtel.

9. Charles-Arthur, à Adolphe Quinche et à Marie-Marguerite née Steiner, de Chézard et St Martin.

11. Henri-Edmond, à Henri-Ulysse Jeanneret-Grosjean et à Anna née Graf, du Locle.

12. Marie-Juliette, à Auguste-Bertrand Chopard et à Julie-Adèle née Marchand, bernois.

14. George, à Joseph Geiger et à Susanne-Barbara née Sedelmaier, wurtembergeois.

14. Frédéric, aux-mêmes.

16. Maurice-Edward-Levett, à Henry-Levett-Boscawen Ibbetson et à Sarah-Adelaïde née White, anglais.

18. Paul-Charles-Albert, à Jean-Paul Kohler et à Caroline-Emma née Breithaupt, bernois.

18. François-Louis, à Franç.-Louis-Ferd. Martin et à Julie-Adelaïde née Leresche, vaudois.

Décès.

Le 13. Paul, 5 j., fils de Jean-Pierre-Franç.-Célestin Dessaules et à Julie-Sophie née Daunier, de Neuchât.

14. Rose Monnier, 63 ans, 2 m., 5 j., de Villiers.

17. Henri-Franç.-Auguste, 19 ans, 7 m., 16 jours, commis-négociant, fils de François-Auguste Schorpp et de Marie-Madelaine née Neuenschwander, de Neuchâtel.

Correspondance.

Peseux, le 18 juin 1868.

M. l'Editeur de la *Feuille d'avis de Neuchâtel*.

Il y a un an, à pareille époque, vous avez bien voulu publier deux correspondances que je vous adressais sur *les vidanges et l'assainissement de la ville de Neuchâtel*. Depuis lors, cette question de salubrité a fait un grand pas dans d'autres contrées, et comme l'abaissement des eaux du Jura a été voté par les cantons intéressés, mon opinion s'est complètement modifiée, à mesure qu'on peut faire mieux, aujourd'hui, à Neuchâtel, qu'en 1867, pour combiner les exigeances de la salubrité publique avec celles de l'agriculture. Quelle étrange et admirable époque que la nôtre, où l'on est obligé de considérer comme mauvais des procédés autrefois acceptables, parce qu'ils comptent quelques années d'existence et que la science a fait, de 1866 à 1868, une nouvelle étape dans la voie du progrès!

D'accord avec l'honorable M. S., je proposais dans la *Feuille d'avis* des 1er et 26 juin 1867 le remplacement des fosses-fixes par des fosses-mobiles et la suppression des canaux d'égout. Aujourd'hui, «je brûle ce que j'avais adoré et j'adore ce que j'avais brûlé», car, après avoir étudié ce qui se passe à Londres, où l'utilisation des eaux d'égout et des vidanges a fait l'objet d'expériences si approfondies et d'entreprises si grandioses, et après avoir constaté que l'abaissement de six à sept pieds du niveau du lac de Neuchâtel permettra le drainage complet des rues et des maisons du chef-lieu, je propose qu'on fasse ici comme en Angleterre, c'est-à-dire: 1° Qu'au moyen de collecteurs passant dans les rues principales, on assainisse toutes les maisons et toutes les rues, *les canaux devant recevoir les eaux ménagères, les matières fécales, les boues des rues et autres résidus;* 2° qu'on réunisse les eaux de ces collecteurs dans un grand égout de décharge pour les conduire dans un réservoir éloigné de la ville; 3° qu'on utilise directement ces eaux pour fertiliser *les plages gagnées sur le lac par suite de l'abaissement de son niveau*, au moyen de canaux à ciel ouvert et de travaux d'endiguement, de dessèchement et autres, dont j'indiquerai une autre fois le mode de construction. On transformerait ainsi une chose nuisible en une chose utile et on rendrait à la terre ce qui appartient à la terre, tout en revivifiant des eaux sales par l'irrigation et l'emploi du filtre agricole; enfin des grèves, aujourd'hui sous l'eau et sans valeur, deviendraient des champs de première qualité et d'un grand prix après le colmatage.

A Edimbourg, les eaux d'égoût arrosent directement 300 hectares de prairies cultivées en raygrass; ces 300 hectares absorbent jusqu'à 20,000 mètres cubes d'eau sale par hectare et par an, soit une couche liquide de 0m,006 par jour s'ajoutant aux pluies. On fait quatre coupes, et l'hectare se loue 800 francs par an (216 fr. la pose). Le projet Napier et Hope, qui s'exécute pour la capitale de l'Angleterre, consiste à arroser des terres actuellement en culture avec les eaux d'égoût, et à reprendre sur la mer du Nord des plages de sable stérile, pour les fertiliser en y déversant le surplus de ces eaux.

A Londres, le produit moyen des eaux d'égout est calculé à 142 litres par habitant et par jour: à Leicester, c'est 210 litres et à Paris seulement 60 litres. Si on admet une moyenne de 140 litres pour Neuchâtel avec ses 20,000 habitants futurs, on aura par an 1,022,000 mètres cubes, et comme on peut donner au minimum une irrigation de 10,000 mètres cubes d'eau par hectare, on pourra fertiliser et mettre en culture 100 hectares, soit 370 poses de Neuchâtel ou 277 arpents fédéraux, sur les 425 arpents que l'abaissement du lac mettra à sec le long de la rive neuchâteloise.

Ce qui se passera alors chez nous correspondra exactement à ce qui se passe depuis des siècles en Egypte. Nous savons que c'est à l'action des eaux du Nil qu'est due exclusivement la fertilité tant vantée de la terre d'Egypte; c'est le Nil qui fournit le sol végétal en élevant le niveau général de la vallée de 0m,15 par siècle; c'est encore le Nil qui seul peut fournir l'humidité nécessaire à la végétation, puisqu'il ne pleut presque pas en Egypte. Et ce qui rend plus précieux et plus remarquable encore les bienfaits dont l'Egypte est redevable au *fleuve béni* (comme les Arabes l'appellent), c'est qu'au rebours de la plupart des cours d'eau dont le régime est sujet à de brusques variations et à de nombreuses anomalies, celui-là se comporte, dans sa constitution tout exceptionnelle, avec une régularité qu'on pourrait presque comparer à la marche des astres. Qui nous empêcherait de soumettre, périodiquement aussi, les plages neuchâteloises, qui seront gagnées sur le lac avant dix ans, à une irrigation semblable à celle opérée par le Nil en Egypte, au moyen du réservoir destiné à emmagasiner les eaux d'égoût de la ville de Neuchâtel? Et comme les eaux d'égoût des villes renferment jusqu'à 9 pour 1000 de leur poids de matières fertilisantes, alors que l'eau du Nil n'en contient que 3 pour mille, on comprend quelle serait la puissance du colmatage et de l'irrigation opérés sur les rives neuchâteloises endiguées économiquement. Pour ne citer qu'un exemple, disons qu'en Angleterre on compte que des prairies ainsi créées pourront nourrir 15 vaches par hectare, ce qui donnerait 1500 vaches pour les 100 hectares gagnés sur le lac et colmatés. La végétation magnifique qui se forme en 15 ou 20 jours dans les étangs des moulins de la Chaux-de-Fonds, alimentés en partie par les égoûts du village, lorsque ces étangs sont mis à sec, vient à l'appui de ces chiffres.

Les canaux-émissaires anglais ont des pentes insignifiantes de 1/10000; il est donc bien évident que des canaux semblables seront possibles sur les grèves neuchâteloises, et que l'irrigation pourra s'étendre au loin, en bise et en vent, tout en permettant d'abaisser les égoûts dans l'intérieur de la ville.

En résumé, puisque dans la nature organisée, tout n'est que transformation, n'y a t-il pas nécessité de restituer enfin au sol les éléments qu'il a prêtés pour un temps à l'alimentation humaine? Importer des engrais d'une contrée dans une autre, d'un district dans un district voisin; dévorer et perdre, en les lançant dans le lac, des principes fertilisants précieux; perdre toujours, n'est-ce pas aller à la ruine, comme on va à la banqueroute lorsqu'on emprunte sans amortir? N'est-ce pas tolérer dans un pays civilisé un système d'agriculture que l'illustre Liebig a si justement traité de vampire?

Neuchâtel-ville, en employant ses eaux d'égoût pour créer et irriguer des terrains perdus jusqu'à ce jour, avec des engrais qu'on n'a jamais utilisés, serait certainement suivie dans cette voie par les autres grandes cités neuchâteloises, et le canton lui devrait une fois de plus un noble exemple.

En terminant cette première communication que nous ferons suivre d'une seconde, si vous le permettez, M. l'éditeur, afin de faire connaître les détails d'exécution et le budget de l'entreprise à fonder, qu'il nous soit permis d'émettre un vœu: Par l'initiative et l'intervention des autorités supérieures du canton et des grandes municipalités, nous voudrions voir créer chez nous et pour ce peuple neuchâtelois qui vit de travail, une *école d'agriculture*, où tous les principes de véritable économie politique seraient enseignés, c'est-à-dire dans laquelle nos savants les plus distingués apprendraient à leurs élèves que les questions concernant l'hygiène publique et l'agriculture intéressent au plus haut point l'avenir de la patrie, la santé de ses habitants, et l'alimentation économique de ses localités les plus peuplées.

A notre époque, où l'on signale comme l'un des signes des temps les défaillances du sentiment moral, quoi de plus propre, en effet, à relever les âmes, que ces nobles travaux de la science humanitaire qui, peut-être, arracheraient certains esprits à l'oisiveté, enflammeraient l'émulation de nos agriculteurs et de nos édiles, et répandraient dans la jeunesse de nos écoles la bienfaisante contagion de l'exemple, d'autant plus assurée et d'autant plus rapide, qu'elle descendrait de plus haut.

Agréez, M. l'éditeur, l'assurance de ma haute considération. C. K. I.

Nouvelles.

Serbie. — La lettre suivante, écrite de Belgrade, le 13 juin, au *Journal de Genève*, jette un jour nouveau sur les derniers événements, et offre le plus vif intérêt:

«Nous continuons à être sous le coup de nos tristes impressions, auxquelles viennent s'ajouter chaque jour de nouveaux bruits, de nouvelles inquiétudes. Jusqu'à présent, tout s'est passé sans accident, grâce à notre ancien ministre Garachanine. C'est lui qui a empêché l'explosion du vaste complot qui vient d'échouer, du moins dans ses suites immédiates. Au point où en est aujourd'hui l'enquête, il paraît incontestable que la famille Karageorge est l'âme de l'entreprise, que les conjurés sont au moins une cinquantaine et qu'ils attendaient de connaître le résultat de l'attentat de Topchidéré pour se mettre en devoir de massacrer tous les ministres, les sénateurs et les principaux fonctionnaires. Malheureusement pour eux, Garachanine les a prévenus.

» Ce dernier était depuis quelques jours à Belgrade, et était allé se promener, avec sa femme, à Topchidéré le soir même de l'événement. A peine arrivait-il, qu'on lui apprend ce qui vient de se passer, le prince tué, ainsi que son aide-de-camp. Il envoie aussitôt sa femme sur le lieu du meurtre pour voir s'il y a quelque secours à donner à son fils et au prince; lui-même repart, brûlant le pavé, pour porter la nouvelle à Belgrade et pour aviser aux mesures à prendre. A quelque distance de Topchidéré, il est dépassé par le nommé Païa Radovanowitch, dont les chevaux sont plus rapides que les siens, et une lutte de vitesse s'engage. Près du moulin à vapeur, à moitié chemin de Belgrade à Topchidéré, Païa s'arrête pour réparer quelque chose à sa voiture. Garachanine le devance et arrive au ministère des affaires étrangères, où il convoque en toute hâte ministres et employés. Pendant ce temps, il réunit quelques chefs militaires, fait doubler les postes au palais, appelle une compagnie de gendarmes au ministère, fait prendre les armes aux soldats en caserne et sortir les troupes de la forteresse. Tout cela a été promptement exécuté, et nous étions à peine rendus au ministère que déjà les patrouilles parcouraient les rues et que la troupe était sous les armes, batteries attelées, prête à s'opposer à la moindre tentative de tumulte. C'est ce qui a fait manquer le coup. Païa venait sans doute donner le signal du massacre.

» *2 heures.* — Il n'y a plus aucun doute sur la complicité de la famille Karageorge, contre laquelle existent des preuves accablantes. Les arrestations continuent; il y en a maintenant vingt-deux ou vingt-trois. La Turquie n'est pour rien dans l'affaire. On attend la princesse Julie. Le prince est exposé aujourd'hui et demain; tout le monde peut aller le voir. Au palais ce ne sont que pleurs et lamentations sans fin. Dieu veuille qu'on parvienne à éviter les désordres; cela semble très-difficile, vu l'excitation et l'indignation extrêmes qui règnent dans tout le pays.

Faits divers.

— Un habitant du cant. de Zug qui, depuis 27 ans, fait des observations météorologiques régulières, a trouvé que jamais, dans cette période, il ne s'est présenté un mois de mai aussi chaud que celui de cette année. Le total des degrés de chaleur indiqué par le thermomètre a été de 711, soit 23 en moyenne par jour. En 1860, il n'y en avait eu en tout que 269, soit pas même 9 par jour.

— Deux enfants sont morts au Locle, il y a quelques jours, pour avoir mangé de la graine de colchique, si abondante dans les prairies à cette saison. Nouvelle leçon pour les parents, d'exercer une constante surveillance sur leurs enfants. Une plante également dangereuse à signaler, c'est la ciguë, dont la feuille ressemble beaucoup à celle du persil.

— M. le pasteur Hegg, caissier du comité central de secours, à Büren, vient d'accuser réception, avec remerciements, d'une somme de fr. 172»90 et de trois paquets d'habillements, produit d'une collecte en faveur des incendiés de Rüthi, faite par une personne de notre ville auprès de quelques amis.

Marché de Neuchâtel du 18 juin

Pommes de terre, le boisseau				fr. 1 30
Laitue, 3 têtes pour				» 0 20
Salade, la tête				» 0 5
Œufs la douzaine				» - 65
Cerises la livre				» - 20
Beurre en livre				» 1 30
Beurre en mottes				» 1 15
Paille	fr. 2»20	à	f. 2»90	le quintal.
Foin	» 2»80	à	» 3»30	»
Froment	fr. 3»80	à	fr. 4»—	
Seigle	» 2»60	à	» 2»80	
Orge	» 2»50	à	» 2»60	
Avoine	» 1»50	à	» 1»80	

Dons pour les incendiés de Ruthi.

D'une dame de Neuchâtel, fr. 5. — D'un anonyme, id. fr. 5. — Total fr. 52»55.